

Charte d'adhésion à l'association L'ESPER

En 1972, un Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale était créé par le rassemblement de plusieurs organisations relevant d'une filiation commune, directement ou indirectement d'essence syndicale. Ainsi, des associations, des mutuelles, des coopératives, décidaient-elles de s'unir pour, à l'époque, selon les termes de leur déclaration d'intention :

- « - éviter par la concertation préalable les initiatives concurrentielles
- présenter un front uni face à d'inévitables difficultés ou à certaines tentatives
- favoriser réciproquement en toute circonstance un indispensable et mutuel appui
- créer une puissante solidarité génératrice d'un bénéfique sentiment de sécurité ».

Au fil des années, la coordination, dont l'assise s'est progressivement élargie avec l'intégration de syndicats, a perduré, unie par des valeurs communes, par la nécessité de les défendre ensemble, par celle de promouvoir des modèles d'organisation bien spécifiques, basés sur le développement de réponses solidaires aux besoins de leurs membres ; et unie par la volonté d'agir dans le champ de l'École pour contribuer à la construction d'un Service Public d'Education visant à promouvoir une éducation globale, humaniste et laïque.

Aujourd'hui, poursuivant la démarche entamée par leurs aînés il y a près de 40 ans, de nouveaux enjeux amènent les organisations qui se regroupèrent initialement dans le CCOMCEN à donner une autre dynamique à cette coordination, par la constitution de l'association dénommée L'ESPER, L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République, dans le but de porter des ambitions renouvelées.

Les membres fondateurs de L'ESPER pensent que la création de cette association est d'autant plus nécessaire que :

- le besoin de réponses solidaires et de protections collectives se fait sentir chaque jour un peu plus, dans un contexte de violentes tensions économiques et sociales et de creusement des inégalités, quand l'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture... est de moins en moins une réalité pour tous ;
- le monde de l'École et l'environnement des personnels qui y exercent évoluent, l'adhésion aux «œuvres» de l'Education se fait de manière moins évidente que lors de la création du CCOMCEN ;
- les attaques contre l'École de la République et le Service Public d'Education se multiplient, les difficultés dans l'exercice des métiers éducatifs se renforcent ;
- enfin, dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel, associations, mutuelles et coopératives doivent faire face au défi constant de faire reconnaître les spécificités de l'Économie sociale face au tout-lucratif, et à la marchandisation croissante de l'Education comme de toutes les sphères de la société.

Dans ces conditions et face à ces défis :

- parce qu'elles souhaitent se donner les moyens d'être actrices de changements,
- parce qu'elles estiment que le développement d'actions collectives et solidaires est plus que jamais indispensable dans le monde de l'Education et dans la société,

Les organisations adhérentes à la présente association se rassemblent :

- **autour d'une double identité commune :**
 - o celle d'organisations de **l'Économie sociale**, mettant en œuvre les principes suivants : sociétés de personnes et non de capitaux, gouvernance démocratique garantie par le principe 1 personne = 1 voix, organisations dont l'objectif premier n'est pas le profit mais l'utilité sociale et la réalisation de leurs projets.
 - o celle d'organisations partenaires de **l'École de la République**, ou agissant auprès de la communauté éducative, développant des actions dans son champ, et se mobilisant plus largement pour que l'Education prenne toute sa place dans la cité, pour une société éducative.
- **autour de valeurs communes :**
 - o **La Laïcité**
Un principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale, car la laïcité se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise, comme le fait l'approche communautariste.
 - o **L'Égalité**
Les mêmes droits pour tous, et la possibilité de les exercer concrètement. Pour une société qui garantisse à tous un accès aux droits fondamentaux, et d'abord à ceux en difficultés sociales, en situation de handicap ou malades, autour des valeurs de dignité de la personne et de solidarité active.
 - o **La Citoyenneté**
Des citoyens responsables, acteurs de la démocratie - économique, sociale, culturelle, politique - pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.
 - o **L'Éducation partagée**
Une éducation globale tout au long de la vie, à l'école, dans la cité, au travail comme dans les temps personnels et collectifs ; une éducation dont les usagers sont aussi les acteurs.
 - o **L'Engagement**
Des militants associatifs, coopérateurs, mutualistes, syndicalistes, engagés car mobilisés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et agir pour le transformer, par la promotion de leurs valeurs communes et de leur conception partagée de l'Education et de la société.
 - o **La Solidarité**
Solidaires, pour des réponses justes, humanistes, au service d'adhérents, de sociétaires ou de bénéficiaires, femmes et hommes. Les militants des organisations de L'ESPER considèrent que la satisfaction de l'intérêt de chacun passe par le bien-être de tous. Ils agissent pour que la République garantisse un accès universel aux droits fondamentaux, et ils acceptent en conséquence des devoirs mutuels.

En s'obligeant à :

- s'informer mutuellement de leurs activités et de leurs projets,
- chercher d'abord entre eux les partenariats potentiels face aux risques de concurrence,

Les organisations adhérentes à L'ESPER s'associent pour :

- constituer entre elles un espace d'échange, de dialogue, de coopération, et donc se renforcer mutuellement,
- développer, dans leurs champs d'intervention, des actions communes au nom de leurs valeurs,
- porter ensemble leur message, tant sur la promotion de leur modèle d'organisation que sur des questions liées à l'Education et aux évolutions de la société,
- agir ainsi en tant qu'acteurs de la transformation sociale afin d'apporter, pour aujourd'hui et pour demain, des réponses adaptées aux besoins générés par les inégalités sociales.

L'association ainsi constituée a vocation à accueillir des organisations qui se reconnaissent dans la présente Charte.